

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Achat Parcelle E n° 104

N° : D-2023-06-07-04

Nombre de Membres

| Afférents Au conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|-------------------------|-------------|--|
| 23 | 23 | 23 |

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Publié le **07 JUIL. 2023**
ID : 034-213401359-20230703-D2023_07_03_004-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le **06 JUIL. 2023**
Et publication ou notification
Du **07 JUIL. 2023**
Le Maire :



SEANCE DU 3 JUILLET 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : Mme Laure GIMENO M. Claude VIDAL, Mme Solène PELLE à M. Julien RIBES, Mme Françoise CRASSOUS à M. René COUSIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie CHOLLET

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire informe le conseil de l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée section E n° 104, « Les Rengues Hautes » jouxtant des parcelles communales autour du stade Zizou Vidal appartenant à [REDACTED], dans l'hypothèse d'une future extension du complexe sportif.

Le prix de cette parcelle est de 1 000 € pour 2 610 m².

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

A l'unanimité des présents + 3 procurations,

Approuve l'acquisition de la parcelle de 2 610 m² cadastrée section E n° 104 appartenant à [REDACTED]

Le prix de cette parcelle est de 1 000 €.

Cette affaire sera confiée à Maître A. FOUNTIC-LA PAGLIA Notaire à Coursan qui rédigera l'acte afférent à cette acquisition.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document technique, administratif ou financier nécessaire à la réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



Marie CHOLLET

Jean-François GUIBBERT